

SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU « MONDE »
Société anonyme au capital de 2 523 655,97 euros
Siège social : 67/69, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
333 749 786 R.C.S PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2021
TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice de 4 560 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Elle décharge également le Commissaire aux comptes de sa mission durant l'exercice clos le 31 décembre 2020. En application de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte par ailleurs que les comptes ne prennent en charge aucune dépense non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du même code.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de **4 560 euros**, de la manière suivante :

- à la réserve légale pour un montant de 228 euros
- au poste « report à nouveau » pour un montant de 4 332 euros, dont le solde passe ainsi de 26 745 euros à 31 077 euros

L'assemblée générale constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, en approuve les termes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et constatant que le mandat d'administratrice de **Madame Fabienne CAMMAS** est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026. **Madame Fabienne CAMMAS** a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et constatant que le mandat d'administratrice de **Madame Guillemette de LUZE** est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026. **Madame Guillemette de LUZE** a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Sixième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et constatant que le mandat d'administratrice de **Madame Véronique RICHARD** est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026. **Madame Véronique RICHARD** a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Septième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et constatant que le mandat d'administrateur de **Monsieur Odon VALLET** est arrivé à son terme, décide à la demande de **Monsieur Odon VALLET** de ne pas renouveler son mandat et prend acte en conséquence que son mandat d'administrateur prend fin à l'issue de la présente assemblée.

Huitième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, nomme **Madame Cécile CALMON** en qualité d'administratrice de la société, pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2026. **Madame Cécile CALMON** a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice

Neuvième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, nomme **Monsieur Xavier BOURGINE** en qualité d'administrateur de la société, pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2026. **Monsieur Xavier BOURGINE** a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice

Dixième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, nomme **Monsieur Mokhtar HAMOUDI** en qualité d'administrateur de la société, pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2026. **Monsieur Mokhtar HAMOUDI** a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice

Onzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, nomme **Monsieur Didier POURQUERY** en qualité d'administrateur de la société, pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2026. **Monsieur Didier POURQUERY** a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice

Douzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

SOCIETE DES LECTEURS DU MONDE

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en euros)

(Articles 133,135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

	Nature des indications	2016	2017	2018	2019	2020
- I -	CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a)	Capital social	2 523 656	2 523 656	2 523 656	2 523 656	2 523 656
b)	Nombre d'actions émises (toutes actions de même rang et entièrement libérées)	388 853	388 853	388 853	388 853	388 853
- II -	OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE					
a)	Chiffre d'affaires hors taxes	322 159	346 624	372 991	273 597	272 457
b)	Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements & provisions)	3 012	11 475	24 900	30 477	9 717
c)	Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
d)	Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e)	Résultat après impôts et charges calculées (amortissements & provisions)	3 000	2 626	7 132	4 618	4 560
f)	Montant des bénéfices distribués (y compris précompte)	0	0	0	0	0
- III -	RESULTAT PAR ACTION					
a)	Résultat après impôts, et avant charges calculées (amortissements & provisions)	0	0	0	0	0
b)	Résultat après impôts et charges calculées (amortissements & provisions)	0	0	0	0	0
c)	Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
- IV -	PERSONNEL					
a)	Effectifs	2	2	2	2	2
b)	Montant de la masse salariale de l'exercice	85 301	94 133	94 392	105 151	97 821
c)	Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	33 782	37 951	37 349	42 964	40 746

SOCIETE DES LECTEURS DU MONDE
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020 - en euros

RUBRIQUES	EXERCICE	EXERCICE
	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Prestations de promotion pour La Société Editrice du Monde	261 500	262 200
Adhésions Mondosphère	10 957	11 397
Transfert de Charges- Covid ch soc	406	0
Jetons de présence au conseil de surveillance de La Société Editrice du Monde	4 200	4 200
Autres produits	47	19
I) - TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	277 110	277 816
CHARGES D'EXPLOITATION		
Carburant	0	50
Fournitures administratives	765	719
Prestations administratives SEM	3 960	3 960
Personnel intérimaire	687	1 630
Sous-traitance informatique	4 705	3 199
Assurance mandataire social	2 993	2 952
Loyers	24 218	28 952
Documentation	446	0
Honoraires	11 591	10 780
Autres honoraires	22 386	400
Frais d'Assemblée générale	35 070	24 633
Manifestations	7 221	15 384
Missions	0	0
Frais postaux et de télécommunication	290	3 391
Services bancaires	2 379	2 020
Cotisations	0	100
Charges d'exploitation diverses	20	5
Impôts , taxes et versements assimilés	2 597	1 049
Salaires et Traitements	97 821	105 151
Charges sociales	40 746	42 964
Cice	0	0
Dotations aux amortissements	10 157	14 859
II) - TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	268 052	262 198
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	9 060	15 618
PRODUITS FINANCIERS		
Produits cession SICAV	0	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	0	0
CHARGES FINANCIERES		
Dépréciation des immobilisations financières	6 000	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	6 000	0
III) - RESULTAT FINANCIER	-6 000	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III)	3 060	15 618
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Reprise provision pour charges	11 000	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 000	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Dotation provision pour charges	9 500	11 000
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 500	11 000
IV) - RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 500	-11 000
V) - Impôt société	0	0
RESULTAT NET (I-II+III-IV-V)	4 560	4 618